

DECISIONS DU CONSEIL

Extrait des décisions du Conseil communal du 11 juin 2019

Au cours de sa séance du 11 juin 2019, le Conseil a notamment :

CONSEIL COMMUNAL

- avalisé la nomination de Monsieur Aldo Résenterra en qualité de conseiller communal avec effet au 21 juin 2019 jusqu'à la fin de la législation 2017-2020.
- informé qu'à ce jour, une seule candidature à la vice-présidence a été déposée par le parti PLR : celle de Monsieur Alain Mermoud.
- accepté la procédure de dépôt des listes de candidature à la vice-présidence au secrétariat communal comme suit : délai fixé à lundi 17 juin 2019 12h00, avec la signature de 10 parrains obligatoires.
- informé qu'une correspondance sera transmise de suite aux présidents des partis politiques pour les informer de la procédure.

LOI SUR LES REGISTRES

- informé de la Loi sur la transparence – Tenue des registres des fichiers qui a été abordée lors d'une séance d'Antenne Régions Valais romand.

ENVIRONNEMENT - TOURISME

- décidé de fournir 2 tables à la cabane du Fénéstral

ECOLES

- nommé Mme Elisabeth Rausis au poste de responsable de l'éducation musicale des écoles primaires, suite au départ à la retraite de M. Etienne Carron.

SERVICES INDUSTRIELS

- décidé de mettre en soumission le poste de collaborateur au service des eaux pour les services industriels, suite à la démission de Monsieur Patrick Jacquier.
- décidé d'acquérir un véhicule pour les services industriels auprès du Garage de Châtaignier.
- pris acte de la demande du Service de l'environnement qui accepterait la création d'une mini-step privée à Euloz, dans le cadre d'une rénovation de grange, sous réserve que la Commune étudie la question des eaux usées dans les 5 ans.

CULTURE ET SPORTS

- décidé d'allouer un soutien financier à Sport Handicap.

BÂTIMENTS

- informé que Mme Nadine Pillet remplacera Mme Laranjo Ferreira Monteiro Maria da Gloria, démissionnaire, au poste d'auxiliaire concierge.

SERVICE TECHNIQUE - TRAVAUX PUBLICS

- décidé d'attribuer les travaux de réfection de l'escalier central du cimetière à l'entreprise Jean-Pierre Mettaz.
- décidé d'attribuer les travaux de construction et rénovation de la passerelle du Longet à l'entreprise Bessero Sàrl.

- décidé d'attribuer le mandat d'ingénieurs de la Route de Mazembre à l'EST (sortie de Mazembre jusqu'à l'intersection de la route de la déchetterie) au Bureau Biseg.

COMMISSION APPRENTISSAGE

- a nommé Mme Martine Caillet en remplacement de Mme Lucie Rochat, démissionnaire.

CONTRUCTIONS

- autorisé les demandes suivantes :

Requérante : **58/19 Arlettaz Alessandra, Rue Marais Champagne 3 - 1926 Fully**

Objet : Construction d'un couvert sur terrasse.

Situation : Les Carres, Rue Marais Champagne, Folio 47, parcelle n°7802, PPE 52323, zone moyenne et faible densité

Requérants : **59/19 Martinetti William et Juliana, Rte de la Forêt 81 -1926 Fully**

Objet : Construction d'un jardin d'hiver non-chauffé.

Situation : La Forêt, Rte de la Forêt, Folio 27, parcelle n°6999, Zone coteau

Requérant : **2018-159 Imothep Houses SA, Av. de Luzerna 40 - 1203 Genève**

Objet : Construction de sept habitations mitoyennes et une habitation individuelle (15 logements) Minergie.

Situation : Les Carres, Rte du Carre, Folio 21, parcelle n°6382, Zone faible densité

Requérant : **2019-39 Alpes et Lac SA, Rue de la Dixence 49, 1950 Sion**

Objet : Installation d'un panneau de chantier

Situation : Prévent, Rte de Saillon 4, Folio 15, parcelle n°5626-5627, Zone collectifs
➤ Décision du Conseil Communal : suivre le préavis de la commission.

AGRICULTURE

- décidé de nommer les membres de la commission d'exécution dans le cadre du consortage de l'irrigation du Grand-Blettay, concernant deux mises à l'enquête qui doivent avoir lieu pour les décomptes à encaisser :
 - 1 membre est nommé par le canton
 - 1 membre est nommé par le consortage : M. Laurenti Christophe, Rue des Granges 5, de Riddes
 - 1 membre est nommé par la Commune : M. Fabien Forre, Rue Marais Champagne 47
- décidé de mandater l'entreprise GEAU pour le projet d'irrigation du Grand-Blettay – Périmètre nord.

PAROISSE

- décidé d'attribuer les travaux de rénovation de la croix de la mission à la Fontaine à l'entreprise Bessero Sàrl construction et rénovation.